

ORGANISÉ PAR LES CLUBS DE
**LE HAVRE-OCTEVILLE- SUR- MER, DIEPPE-
POURVILLE, ÉTRETAT, JUMIEGES et ROUEN
MONT-SAINT-AIGNAN**

Les Vendredi 18, Samedi 19 et Dimanche 20

Juillet 2025 REGLEMENT PARTICULIER DE

L'ÉPREUVE

Les règlements et règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs s'appliquent à cette épreuve Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Le présent règlement comme la tenue de la 34^e édition du Grand Prix sont soumis aux éventuelles restrictions sanitaires liées à l'organisation de compétitions en vigueur à la date de celui-ci. En cas d'annulation de l'épreuve d'ici au mois de juillet 2025, les inscriptions déjà enregistrées seraient alors remboursées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés auprès de la Fédération Française de Golf (FFGolf) ou d'une Fédération étrangère reconnue : pour les joueurs majeurs, ayant fait enregistrer pour 2025 auprès de la FFGolf l'attestation de réponse au questionnaire de santé prévu, pour les joueurs majeurs non licenciés auprès de la FFGolf, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription, pour les joueurs mineurs, ayant attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé « spécial mineur » disponible sur l'espace licencié de la FFG, ou, pour les mineurs non licenciés en France, sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

SERIES

- | | | |
|------------------------------------|-------------------|---|
| • 2 ^{ème} série Messieurs | index 9,1 à 15,0 | |
| • 2 ^{ème} série Dames | index 14,5 à 28,0 | |
| • 3 ^{ème} série Messieurs | index 15,1 à 24,0 | |
| • Série Seniors Messieurs* | index <= à 24,0 | <i>Les joueuses et joueurs doivent être nés le 18 juillet 1975 ou avant</i> |
| • Série Seniors Dames* | index <= à 24,0 | |
| • Série Seniors 2 et 3 Messieurs** | index <= à 24,0 | <i>Les joueurs doivent être nés le 18 juillet 1965 ou avant</i> |

Les index supérieurs (limités à 3 points d'index au-dessus des index maximum) aux bornes hautes de toutes les séries du trophée seront placés en liste d'attente. En cas de place disponible après la date de clôture des inscriptions, ils pourront être appelés à compléter ces séries du Trophée.

L'appellation "Grand Prix" sera réservée aux classements bruts des 1^{re} séries Messieurs et Dames (index limités à 9,0 et 14,4), et série Pro mixte.

MARQUES DE DÉPART

- | | |
|------------------------------------|----------|
| • 2 ^{ème} série Messieurs | blanches |
| • 2 ^{ème} série Dames | rouges |
| • 3 ^{ème} série Messieurs | jaunes |
| • Série Seniors Messieurs | jaunes |
| • Seniors Seniors Dames | rouges |
| • Seniors 2 et 3 Messieurs | jaunes |

Remarque : les joueurs « paragolf » joueront dans la série correspondant à leur index ou âge

DATES ET GOLFS PAR SÉRIE

Répartition des terrains GPCA 2025								
	Grand Prix			Trophée				
	1 ^{ère} F	1 ^{ère} H	Pro	2 ^{ème} série Messieurs	3 ^{ème} série Messieurs	Seniors Mixtes	2 ^{ème} série Dames	Seniors 2 et 3 Messieurs
	<= à 14,4	<= à 9,0		9,1 à 15	15,1 à 22,0	<= à 24,0	14,5 à 28,0	<= à 24,0
	Strokeplay		Strokeplay	Stableford				
Vendredi 18	Dieppe Pourville		Le Havre/Octeville sur Mer	Etretat	Jumièges	Rouen Mt St Aignan		
Samedi 19	Rouen Mt St Aignan		Dieppe Pourville	Le Havre/Octeville sur Mer	Etretat	Jumièges		
Dimanche 20	Jumièges		Rouen Mt St Aignan	Dieppe Pourville	Le Havre/Octeville sur Mer	Etretat		

FORME DE JEU

- ° 2^{ème} série Messieurs, simple stokeplay - 54 trous sur 3 des 5 parcours (voir ci-dessus)
 - ° Pour toutes les autres séries, Simple Stableford - 54 trous sur 3 des 5 parcours (voir ci-dessus)
- En cas d'intempéries, sur la décision du Comité directeur, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

CODE DE COMPORTEMENT - VOITURETTES

Chaque participant sera censé connaître avant de prendre le départ du premier tour, les dispositions du "Code de Comportement" adopté conformément à la Règle 1.2b, comme règle locale pour les épreuves fédérales amateurs et faisant l'objet du § 14 du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2025 et de la Hard Card 2025 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs". Attention la hard card en 2025 ne sera pas éditée par impression sur un support cartonné, les joueurs doivent la consulter sur les sites de la FFGolf et sur les tableaux d'affichage officiel.

Les voiturettes sont interdites pendant la compétition sauf pour les joueuses et joueurs "paragolf" titulaires d'un médical pass délivré par l'EGDA avec la mention "buggy yes" (paragraphe 4/ du règlement général des épreuves fédérales amateurs), les infractions sont pénalisées par le § 10, Règle locale sur les moyens de transport, du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2025 ou de la Hard Card 2025 sur les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs".

S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets, de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour ou d'un play-off dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking, toute infraction entraînera une pénalité selon le code de comportement.

INDEX

L'index pour toutes les séries sera celui figurant sur FLEOLE à la date de clôture des inscriptions le samedi 28 juin 2025 à 12h00.

Pour les compétiteurs non licenciés de la FFGolf, l'index à cette même date doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

INSCRIPTIONS

- | | |
|--|-------------|
| • Pour les membres de l'un des 5 clubs organisateurs..... | 85€ |
| • Pour les joueurs extérieurs..... | 110€ |
| • Pour les joueurs de 19 à 25 ans membres de l'un des 5 clubs organisateurs (nés entre 2000 et 2006) | 45€ |
| • Pour les joueurs de 19 à 25 ans extérieurs (nés entre 2000 et 2006) | 60€ |
| • Pour les jeunes de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) | 40€ |

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les droits d'inscription pourront être remboursés en cas d'annulation enregistrée avant la clôture des inscriptions. Ils restent dus après cette date.

Clôture des inscriptions le samedi 28 juin 2025 à 12h00.

L'inscription se fera via le site internet du Grand Prix (www.grand-prix-cote-albatre.fr) et par paiement sécurisé

Nombre d'inscrits limité à 120 joueurs sur chaque terrain dans l'ordre des inscriptions régularisées.

ENTRAINEMENT

Le jour d'entraînement sera le jeudi 17 juillet 2025 sur les 5 terrains sur réservation. Gratuité sur l'un des terrains joués pour la compétition.

Rappel (R 5.2) : Chaque jour de compétition, l'entraînement est interdit avant un tour sur le terrain à jouer ce jour-là pour le Trophée. Sauf autre décision du Comité un joueur est autorisé à s'entraîner sur le parcours sur lequel il vient de jouer après avoir fini son dernier tour de la journée (incluant éventuellement le tour de play-off), voir les pénalités pour infraction à la règle 5.2.

PRIX & DÉPARTAGE

Dans chaque série 2 prix brut et 2 prix net

Le Brut prime le Net

Paragolf : 2 prix Net

En cas d'absence du joueur primé, la dotation sera remise au tirage au sort

En cas d'égalité, c'est le dernier terrain joué par série qui sera pris en compte, puis les 9, 6, 3 derniers trous et trou par trou en remontant (si l'égalité persistait, prise en compte de l'avant dernier terrain).

CÉRÉMONIES

La cérémonie de Remise des Prix et un Cocktail se tiendront le dimanche 20 juillet 2025 à partir de 19 h 30 au golf de Jumièges

COMITÉ

Sur chaque terrain, le Comité Directeur est représenté par un comité d'épreuve composé à l'initiative de l'Association Sportive concernée.